

## Mouvement intra départemental 2021 – ANNEXE 2

### CATÉGORIES DE POSTES ET DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

POSTES OUVERTS A TOUS LES ENSEIGNANTS SANS CONDITION PARTICULIERE		
CODE	INTITULE	
<b>ENS CL MA ECMA</b>	Adjoint en école maternelle ou en école primaire (classe MAT)	L'enseignant nommé sur ce support en école <u>primaire</u> peut enseigner sur un niveau élémentaire, la répartition interne des classes étant décidée en conseil des maîtres. L'étiquetage des postes « ECMA » ou « ECEL » ne reflète pas toujours le niveau de la classe, il convient de se renseigner auprès du directeur du niveau de classe.
<b>ENS CL ELE ECEL</b>	Adjoint en école élémentaire ou en école primaire (classe EL)	L'enseignant nommé sur ce support en école <u>primaire</u> peut enseigner sur un niveau maternel, la répartition interne des classes étant décidée en conseil des maîtres. L'étiquetage des postes « ECMA » ou « ECEL » ne reflète pas toujours le niveau de la classe, il convient de se renseigner auprès du directeur du niveau de classe.
<b>REMP ST FC 2557 G0000 0081095X IA ADJOINT)</b>	Brigade Formation Continue	Remplacement des maîtres en stage de formation continue ou en formation initiale (formation CAPA/ASH) et en second temps dans les circonscriptions.
<b>REM.ST LO. 2558 G0000 (0089999A – DSDEN)</b>	Remplacement stage long	IDEM BFC ci-dessus
<b>TIT R BRIGADE 2585 G0000</b>	Brigade de remplacement des circonscriptions	Implantés au niveau de chaque IEN, sauf certaines brigades de l'ASH, implantées auprès des établissements spécialisés.  <u>Mission</u> : remplacement des maîtres indisponibles, en congés longs - postes vacants en cours d'année scolaire. <u>Zone couverte</u> : en principe, circonscription ou département suivant les nécessités de service. Les personnels sont rattachés à une école –Ce rattachement administratif peut varier d'une année scolaire sur l'autre en fonction des besoins de remplacement.
<b>TIT R BRIGADE 2585 G0000</b>	Brigade de remplacement REP+	Implantés dans des écoles REP+,  <u>Mission</u> : Remplacement sur les écoles du REP+ et participation aux projets spécifiques du secteur.
<b>BRIGADE 2594 G0000</b>	Brigade ASH	Pour la brigade ASH : remplacement sur les postes de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés, y compris les SEGPA pour l'ensemble du département – Rattachement dans les établissements spécialisés + 1 poste auprès de l'IEN ASH (0080072k)
<b>TIT R ZIL 2584 G0000</b>	Zone d'intervention localisée	Poste de remplacement rattaché à une école – Remplacement en priorité sur une zone réduite et pour des congés courts – Autres remplacements si nécessité du service
<b>TRS 9010</b>	Titulaire Secteur	Poste rattaché auprès d'une circonscription – Le poste est obtenu à titre définitif. Les enseignants sont délégués à l'année sur des rompus de services vacants (ex : décharge de direction, temps partiel, etc ...). Ces couplages de services pourront être modifiés chaque année scolaire.
<b>DECH DIR DCOM G0000</b>	Décharge de directeur d'école maternelle, élémentaire ou primaire et d'application	Seules les décharges totales sont attribuées à titre définitif

<b>DECH MF EI</b> <b>DMFE</b> <b>G0000</b>	Décharge des maîtres formateurs Poste de modulateur	Postes implantés dans les écoles d'application. <u>Mission première</u> : décharge des maîtres formateurs Un service de décharge correspond au remplacement de plusieurs maîtres.PEMF <u>Mission modifiée</u> si le service n'est pas complet, les maîtres ont alors les mêmes missions que les brigadiers des circonscriptions : <input type="checkbox"/> Occupation des postes vacants : postes non pourvus au mouvement des maîtres formateurs (le maître de la décharge n'assure pas la fonction). <input type="checkbox"/> Autres missions : selon la vacance de leur service, ils seront appelés pour assurer leur service sur des supports fractionnés.
--	--	---

**POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES - Nécessité de posséder une certification, un titre professionnel et/ou une liste d'aptitude – La plupart de ces postes peuvent être demandés également par des enseignants ne possédant pas ces qualifications pour une nomination à titre provisoire – Cette indication est indiquée le cas échéant.**

CODE	INTITULE	EXIGENCES PARTICULIERES
<b>UPEA</b> <b>IEEL PRIMO ARRI</b> <b>G0163</b>	UPE2A classe d'initiation à effectif variable : enfants allophones	Ouvert à tous les enseignants mais priorité aux enseignants qui disposent de la certification complémentaire en français langue seconde. Peut intervenir sur plusieurs écoles. L'enseignant ne possédant pas cette certification sera nommé à titre provisoire.
<b>DIR EC ELE</b> <b>0119</b> Indication du nombre de classes	Directeur d'école élémentaire	Accessible à titre définitif aux titulaires d'un emploi de direction, aux maîtres inscrits sur la liste d'aptitude de directeur d'école de deux classes et plus valable trois années, aux directeurs ayant occupé durant leur carrière pendant 3 ans un poste de direction 2 classes et plus, après inscription sur la liste d'aptitude.  <u><b>Particularité pour les écoles de 10 classes et plus : Un avis favorable de l'IEN sera nécessaire.</b></u>  Accessible également pour les enseignants non-inscrits sur la liste d'aptitude sous réserve de l'avis favorable des IEN pour une nomination à titre provisoire.
<b>DIR EC MAT</b> <b>0121</b> Nbre de classes	Directeur d'école maternelle	Conditions d'accès identiques à celles de directeur d'école élémentaire
<b>DIR CMPP</b> <b>0135</b> Nbre de classes	Directeur établissement spécialisé (CMPP)	Accessible aux maîtres titulaires de l'emploi ou inscrits sur la liste d'aptitude académique pour la direction du CMPP.
<b>DIR APP EL</b> <b>0128</b> Nbre de classes	Directeur d'école d'application	Accessible aux maîtres titulaires de l'emploi ou inscrits sur la liste d'aptitude académique pour la direction d'école annexe ou d'application établie au titre de l'année en cours.
<b>ENS APP EL</b> <b>EAPL</b> <b>G0191</b>	Maître formateur, adjoint élémentaire en école d'application ou dans des écoles appartenant au réseau des maîtres formateurs qui interviennent, dans la formation initiale et continue des maîtres	Accessible aux maîtres titulaires de cet emploi ou aux maîtres nouvellement titulaires du titre de spécialisation - CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur Maître Formateur) ou équivalent.

<b>ENS APP MA EAPM G0191</b>	Maître formateur adjoint maternelle	Accessible aux maîtres titulaires de cet emploi ou aux maîtres nouvellement titulaires du titre de spécialisation - CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur Maître Formateur) ou équivalent.
<b>Postes relevant de l'ASH</b>		
<b>ULEC ULIS TFC G0176</b> (ex CHMEG0145 option D)	ULIS Ecole Troubles Fonctions Cognitives	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
<b>UEE ULIS TFA G0174</b> (ex ENS CL SPE ECSP G0139 option A)	Classe en établissement spécialisé Troubles Fonctions Auditives	Enseignement auprès d'enfants et adolescents handicapés auditifs CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
<b>UEE ULIS TFV G0175</b> (ex ENS CL SPE ECSP G0141 option B)	Classe en établissement spécialisé Troubles Fonctions Visuelles	Enseignement auprès d'enfants et adolescents handicapés visuels CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
<b>UEE ULIS TFM G0177</b> (ex ENS CL SPE ECSP G0143 option C)	Classe en établissement spécialisé Troubles fonctions Motrices et Mal. Inval.	Enseignement auprès d'enfants et adolescents handicapés mentaux ou moteur CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
<b>UEE ULIS TFC G0176</b> (ex ENS CL SPE ECSP G0145 option D )	Classe en établissement spécialisé Troubles Fonctions Cognitives	Enseignement à des enfants présentant des troubles du comportement à dominante psychologique CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
<b>UEE ULIS PSY (ex option D) G0180</b> (ex ENS CL SPE ECSP G0145 option D )	Classe en établissement spécialisé Troubles psychiques	Enseignement à des enfants présentant des troubles du comportement à dominante psychique. CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
<b>RASE G0173 RESEA AIDE RASE RASED PEDA G0173</b> (ex RGA G0135 Option E)	Poste RASED dominante pédagogique  Et au CMPP	Action pédagogique en réseau d'aides spécialisées CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
<b>ENS CL ADA ECAD G0135 Option E</b>	Poste E en école	Poste E sédentarisé dans une école CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
<b>SEGPA ISES EREA G0170</b> (ex INSTIT SPE IS G0137)	Classe spécialisée en collège - SEGPA	Enseignement auprès d'enfants et adolescents en difficulté scolaire CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
<b>RASED G0172 RESEA AIDE RASE RASED RELA G0172</b> (ex MA G RES MGR G0149 – poste G)	Poste RASED Dominante relationnelle	Affectation dans un réseau d'aides spécialisées CAPA-SH -CAPPEI

**POSTE A EXIGENCES ET A PROFIL PARTICULIER – ACCES APRES COMMISSION D'ENTRETIEN - CF FICHES DE POSTE**

CODE	INTITULE	
<b>CP ADJ IEN CPC</b> Conseiller pédagogique	Conseiller pédagogique généraliste	Etre titulaire du CAFIPEMF
	Conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés IEN 0080072K (IEN ASH)	Etre titulaire du CAFIPEMF et titulaires d'un titre de spécialisation de l'A.S.H.
	Conseiller pédagogique Formation initiale et continue	Etre titulaire du CAFIPEMF
	Conseiller pédagogique Education prioritaire	Etre titulaire du CAFIPEMF
	Conseiller pédagogique en maternelle	Etre titulaire du CAFIPEMF
<b>CP AR PL CPAP</b>	Conseiller pédagogique départemental en arts plastiques	Etre titulaire du CAFIPEMF - option arts plastiques
<b>CP EPS CPEP</b>	Conseiller pédagogique en EPS auprès des IEN	Être titulaire du CAFIPEMF - option EPS
<b>CP EDU MUS CPEM</b>	Conseiller pédagogique départemental en musique	Etre titulaire du CAFIPEMF - option musique
<b>ADM FAEX G0000</b>	Chargé de mission Formation continue 1 <sup>er</sup> degré	Rattaché à la DSDEN 08 – 0089999A
<b>ADM FPEX G0114</b>	Chargé de mission « sciences »	Rattaché à la DSDEN 08 – 0089999A (poste Susceptible d'être vacant)
	Chargé de mission « prévention et sécurité »	Rattaché à la DSDEN 08 – 0089999A (poste Susceptible d'être vacant)
	« Chargé de mission « arts et culture »	Rattaché à la DSDEN 08 – 0089999A (poste vacant)
<b>ANIM SOU ASOU COORD REP G0202</b>	Coordonnateur de Réseau de en Education Prioritaire	Rattaché dans des écoles REP – secteur d'intervention en Education Prioritaire
<b>ANIM SOU ASOU G000</b>	Chef de projet de la Cité Educative	Poste rattaché à l'école des Haybions – Charleville-Mézières (IEN Charleville-Mézières 1)
<b>ANIM SOU ASOU – CO RES RUR G0203</b>	Coordonnateur réseaux pédagogiques ruraux	Poste à vocation départementale

<b>ANIM INF AINF TEC RES ED G0164</b>	ERUN (Enseignants référents pour les usages du numérique)	1 poste par circonscription d'IEN
<b>DIR EC ELE 0119 DIR EC MAT 0121</b>	<b>Ecoles relevant du dispositif REP+ uniquement</b>	Accessible à titre définitif aux titulaires d'un emploi de direction, aux enseignants inscrits sur la liste d'aptitude de directeur d'école de deux classes et plus (valable trois années), aux directeurs ayant occupé durant leur carrière un poste de direction 2 classes et plus pendant 3 ans, après inscription sur la liste d'aptitude.
<b>REFERENT REF REF G0000</b>	Enseignant référent	Postes implantés dans un collège de secteur – mission de suivi de la scolarisation des élèves handicapés sur les deux niveaux d'enseignement du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degré.  Nécessité d'être titulaire d'un titre de spécialisation de l'ASH.
<b>MDPH G0000</b>	Référent enfant	Mise à disposition de la MDPH des Ardennes.
<b>SPCO ENS SPE CO SPCO G000</b>	Secrétaire de la CDOEA	Implanté auprès de l'IEN ASH – 0080072K
<b>SPCO ENS SPE CO SPCO G0000</b>	Coordonnateur Handiscol 50%  Coordonnateur PIAL 50%	Coordination de l'aide à la scolarisation des élèves handicapés. + Coordination du Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé Implanté auprès de l'IEN ASH – 0080072K
<b>ULIS (ex UPI) ULIS CLG ULCG TFC G0176 Ou ULIS Lycée ULLP TFC G0176</b>	Enseignant en unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège ou en lycée professionnel	Postes implantés dans un collège ou lycée dans le second degré Nécessité d'être titulaire du CAPA/SH ou CAPPEI  Postes accessibles également aux enseignants du second degré et aux enseignants non spécialisés pour une affectation à titre provisoire
<b>UEM ULIS TSA G0178</b>	Poste en unité d'enseignement autisme	2 postes dans le département Implantation : Ecoles primaires de DONCHERY et ROCROI Mendès France
<b>ENS SPE.CO. SPCO ULIS TSA G0178</b>	Référent départemental Autisme	Nécessité d'être titulaire du CAPPEI (ou son équivalent), de tout autre diplôme certifiant sur l'Autisme. Implanté auprès de la DSDEN – 0089999A

